|  |
| --- |
| CADRE MEMOIRE TECHNIQUE |

**MARCHE DE SERVICES - PRESTATIONS DE MENAGE:**

**PROCEDURE FORMALISEE – Appel d’offres ouvert (AOO)**

***Prestation de service de nettoyage et de blanchisserie pour le compte des entités françaises présentes en Italie et au Vatican***

**N° 25-1 GC NETT IT Lot 1**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’Entreprise |  |

Le présent mémoire technique a pour objet de juger la valeur technique de l’offre de l’entreprise au moyen d’un questionnaire.

Le candidat doit indiquer, par item, les dispositions qu'il compte adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.

Les renseignements indiqués dans le mémoire technique doivent être liés directement à l’objet du marché, et ne doivent pas être une simple énumération des moyens généraux de l’entreprise.

**le présent mémoire technique doit obligatoirement être complété par le candidat sous peine d’irrégularité de l’offre.**

Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document en le complétant par des documents annexes quand ils sont exigés.

Si le candidat le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints (en rapport direct avec l’objet du marché).

Il est de plus rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché ; à ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le titulaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.

**Notation des critères :**

**Critère 1 - Prix des prestations : 60 points**

Ce critère sera noté sur 60 points et représentera 60% de la note globale.

Le critère prix sera jugé prenant en considération les prix (montant HT) indiqués dans le BPU du lot avec les quantités estimatives du DQE du lot (les prix du DQE devant reprendre ceux du BPU).

La note affectée au critère prix sera calculée à partir de la formule suivante :

Note prix €HT= (Prix moins disant / Prix offre du candidat) x 60

**Les critères ou sous-critères énumérés ci-après sont évalués, selon le dispositif suivant :**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Points attribués*** | ***Evaluation*** |
| *Le candidat ne répond pas de façon satisfaisante* | *0 % de la note maximum* |
| *Le candidat répond de façon peu satisfaisante* | *25 % de la note maximum* |
| *Le candidat répond de façon moyenne* | *50 % de la note maximum* |
| *Le candidat répond de façon satisfaisante* | *75 % de la note maximum* |
| *Le candidat répond de façon excellente* | *100 % de la note maximum* |

**Critère 2 - Qualité technique de l’offre : 40 points**

La qualité technique de l’offre sera appréciée en fonction de trois sous-critères

**Sous-critère 1 - Modes opératoires – Exécution (15%)**

* **Le candidat présentera la qualité des produits, fournitures, outils, machines, matériel, équipement, dispenser et des consommables au regard des lieux et publics concernés. Le candidat devra faire une description du service en fonction du lieu, de la surface et de l’équipement proposé. Il précisera les caractéristiques techniques du matériel, des machines, des produits de nettoyage utilisés, des produits pour dispenser, des procédures prévues pour adapter les équipements aux espaces, superficies et au public concerné… il fournira ses protocoles et certifications en la matière. (10%).**
* **Le candidat présentera un point spécifique sur la manière dont il fera la prestation blanchisserie (location-fourniture, nettoyage de propriété) présentant les modalités de gestion de fourniture supplémentaire si nécessaire (délai / intervention urgence / délai de remplacement des fournitures en cas de besoin) (5%)**

**Sous-critère 2 : critère social (10%)**

* **Le candidat détaillera la liste du personnel prévu, précisera la présence d'un responsable /coordonnateur / référent ainsi que son rôle (5%)**
* **Le candidat décrira comment il effectue la gestion des absences, s’il dispose d’une équipe joker- combien de temps il met pour gérer les absences prévues et imprévues. Il détaillera son plan de formation/Sécurité du personnel, fournissant les certifications en droit du travail qu’il possède (5%)**

**Sous-critère 3 – critère environnemental (15%)**

* **Le candidat fournira les détails des produits qu’il utilise précisant leur qualité, caractéristiques, limitation des substances nocives et d’émission de particules et de composés organiques volatils en fonction des publics, démarche éco responsable, certifications, labels (5%)**
* **Le candidat précisera quelle est sa politique concernant la consommation énergétique, en particulier en eau, électricité, etc… et quelle est sa démarche environnementale en général, sur site mais aussi comme politique d’entreprise, il fournira les certifications qu’il possède (5%)**
* **Le candidat précisera par ailleurs quelle est sa politique de gestion élimination des déchets / recyclage, utilisation réutilisation de produits (précisant quand recyclés ou non) certifications labels, etc… (5%)**